

10 janvier 2007

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LEON DE BRUXELLES**

(Eurolist)

Par courrier du 5 janvier 2007, reçu le jour même, complété par un courrier du 9 janvier, la société Fortis Investment Management (1) (avenue de l'Astronomie 14, B-1210 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 janvier 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LEON DE BRUXELLES et détenir 9 673 954 actions LEON DE BRUXELLES représentant autant de droits de vote, soit 8,23% du capital et 8,01% des droits de vote (2) de cette société (3).

Le déclarant a précisé que "ces positions sont détenues uniquement dans un but d'investissement et [qu'il] n'envisage pas d'exercer une influence notable sur la gestion de la société".

- 
- (1) Filiale gestion d'actifs du groupe Fortis Bank.
  - (2) Les actions LEON DE BRUXELLES sont détenues pour le compte de fonds et de Sicav dont la gestion a été déléguée à Fortis Investment Management France et à Fortis Investment Management Luxembourg, sociétés de gestion du groupe Fortis, les droits de vote attachés à ces actions sont exercés par Fortis Investment Management.
  - (3) Sur la base d'un capital composé de 117 565 362 actions représentant 120 833 595 droits de vote.